

DU NOUVEAU À LA CANTINE!

Loi ÉGAlim* la dynamique verte

* LOI ÉGAlim : loi n°2018-938
du 30 octobre 2018 pour
l'équilibre des relations
commerciales dans le secteur
agricole et alimentaire et
une alimentation saine,
durable et accessible à tous



À l'automne 2018 a été promulguée
la loi dite EGAlim*. Celle-ci poursuit
trois objectifs :

QUE DIT LA LOI ?

3 OBJECTIFS
SIMPLES



meilleure
rémunération



meilleure
qualité



saine, sûre,
durable

Conformément à la Loi Egalim, toute la Restauration Scolaire de la maternelle au lycée, doit proposer au moins un menu végétarien par semaine depuis le 1^{er} novembre 2019. C'est-à-dire, un menu sans viande, ni poisson, crustacés et fruits de mer. Il pourra néanmoins comporter des œufs ou des produits laitiers.

Cette mesure est menée à titre expérimentale pendant 2 ans et s'inscrit dans le cadre de nouveau Programme National pour l'Alimentation, dont l'un des objectifs est la promotion des protéines végétales en restauration collective. Le propos n'est pas d'opposer les protéines animales et les protéines végétales. Il s'agit d'encourager la diversité des sources de protéines dont les apports nutritionnels complémentaires permettent l'équilibre global (vitamines, minéraux...etc), le plaisir de manger et une meilleure utilisation des ressources naturelles.

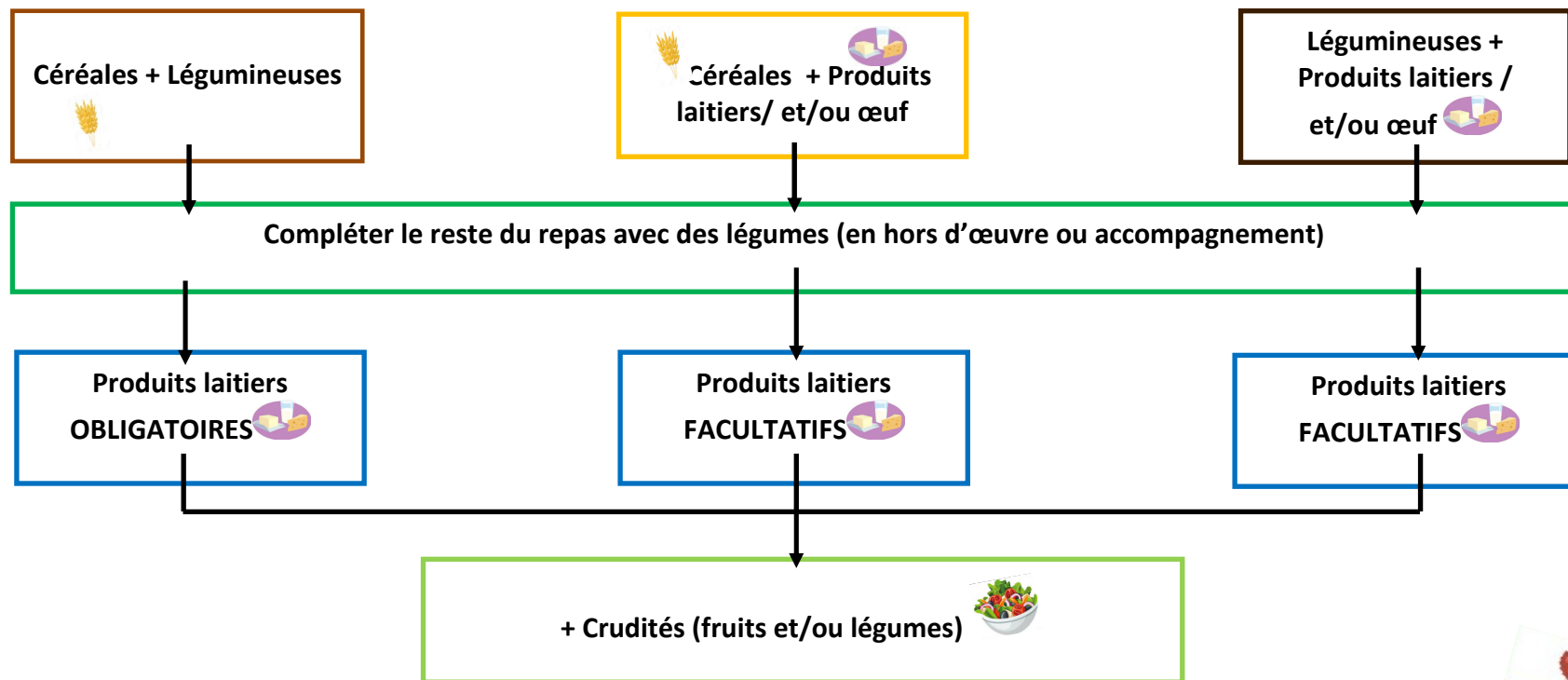
Les objectifs :

- 50% DE PRODUITS RÉPONDANT À UN CRITÈRE DE QUALITÉ
- 20% DE PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Si ce plat protidique végétarien ne contient pas de protéines animales (œufs, produits laitiers ou fromages), il doit associer, dans des proportions adéquates et suffisantes, plusieurs sources de protéines végétales (céréales + légumineuses secs) pour bénéficier de leurs apports complémentaires en acides aminés indispensables.

- Céréales : Pain, riz, pâtes, pommes de terre, lentilles, haricots secs, pois chiches, fèves
- Légumineuses : Lentilles, fèves, pois cassés, haricots rouges, haricots blancs, haricots maïs, pois chiches

Exemples de Menus alternatifs :



Maintenant, vous êtes incollable sur la Loi Egalim !

